

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

### PRESENTS :

Fabian RUINET, Sylvie CASTELLA, Adrien GUENÉ, Edith BALESTRO, Nicolas MARIN, Noëlle CABBILLARD, Cyril GAUCHER, Aurélie ROUX-JARLAUD, Sébastien PERNEY, Catherine RENOSI, Laurent ARNAUD, Stéphanie GRAYOT-DIRX, François CHARVE, Karen DALLOZ, Gilles TRAHARD, Marie-Véronique ROBARDET-DEGUINES, Carlos DA COSTA, Elodie BOYER, Jean-Louis NAGEOTTE, Rachel NICOLAS, Julie MOUKANDA, Thierry SANDRE, Joëlle ROCHE, Guillaume GAFFIER, Christine ENCINAS, Yves BONNIAU, Stéphane WOYNAROSKI, Christine RENAUDIN-JACQUES, Thibault DUFOURT, Thérèse FOUCHÉYRAND, Karim HANI, Magali RIOU

### REPRESENTES :

Aaziz BEN MOHAMED donne pouvoir à Sylvie CASTELLA

Monsieur MENUT ouvre la séance du conseil à 10 H 30, salue le public et procède à l'appel des élus et les déclare installés.

La secrétaire de séance est Madame BALESTRO.

Le Maire sortant appelle le doyen pour présider la séance : Monsieur Yves BONNIAU.

Monsieur BONNIAU fait l'appel nominatif et nomme les assesseurs (par tradition les 2 plus jeunes du conseil) : Madame MOUKANDA et Monsieur DUFOURT.

### 1. Election du Maire

Après avoir procédé à l'appel des élus et enregistré les pouvoirs, Monsieur Gilbert MENUT, Maire sortant, cède la présidence de la séance à Monsieur Yves BONNIAU, en sa qualité de doyen de l'assemblée, lequel est donc amené à diriger les opérations de vote relatives à l'élection du Maire de la Ville de Talant, suite aux élections municipales du 15 mars 2020.

Monsieur Yves BONNIAU, le doyen du Conseil Municipal, rappelle que l'élection du Maire s'effectue, en application des dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Monsieur BONNIAU demande s'il y a des candidats au poste de Maire.

Sont candidats :

- Pour Vivre Talant : Madame RENAUDIN-JACQUES.
- Pour Ensemble, unis pour Talant : Monsieur GUENÉ.
- Pour Ensemble, unis pour Talant : Monsieur RUINET.

Madame BALESTRO demande à prendre la parole et fait une intervention : « Nous avons un candidat annoncé par Julie MOUKANDA mais vu les circonstances je demande une suspension de séance. »

Monsieur WOYNAROSKI demande qu'il soit rappelé dans quelles conditions une suspension de séance peut être accordée.

Après vérification, conformément au règlement intérieur la suspension de séance doit être formulée par au moins deux conseillers municipaux puis être mise au vote.

Madame BALESTRO et Monsieur GUENÉ demandent une suspension de séance.

La suspension de séance est mise au vote.

Favorables : 6

Absentions : 13

Contre : 8

La suspension de séance n'est pas acceptée.

Il est procédé aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

33 votants (1 bulletin nul et 1 bulletin blanc), soit 31 suffrages exprimés,

8 suffrages exprimés pour GUENÉ Adrien

6 suffrages exprimés pour RENAUDIN-JACQUES Christine

17 suffrages exprimés pour RUINET Fabian

Le Conseil Municipal,

- proclame Monsieur RUINET Fabian, Maire de la Ville de Talant, et le déclare installé,
- autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Discours de Monsieur MENUT Gilbert.

« Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Ce n'est pas le règlement ni le protocole mais la tradition républicaine qui me donne la parole une dernière fois à l'initiative de notre nouveau Maire.

Plutôt qu'un rappel, un bilan, un panégyrique mal venu, j'ai voulu faire une galerie de portraits des gens pour moi les plus marquants de la vile municipale de ces 30 dernières années.

Dans une ville, il y a le Maire, l'instituteur et le curé. Pour l'instituteur, je citerai Louis MAUCOTEL : inlassable directeur de l'école Marie Curie, écolo actif qui broyait les bouteilles en plastique que les enfants rapportaient et vendait le granulats au bénéfice de la caisse de l'école.

Concernant Monsieur le curé, Talant a toujours eu un affectataire comme dit la loi de 1905 et je citerai le Père Claude GURY qui s'est impliqué pour ses paroissiens dans leur diversité mais aussi lors de la réalisation des vitraux de l'église Notre-Dame par Gérard GAROUSTE et Pierre-Alain PARROT.

Toutefois, il n'y a pas de vie municipale sans relations avec les services de l'Etat, la Préfecture, Monsieur le Préfet.

La plupart ont visité Talant et ont montré de l'intérêt pour la ville mais je citerai particulièrement Daniel CADOUX. Homme d'esprit, souvent caustique à qui l'on doit la réalisation de la LINO telle qu'elle est : ouverte de bout en bout dès la première tranche ! contre l'avis de la DDE qui renvoyait le tunnel en 2<sup>ème</sup> tranche à la Saint glinglin ! Daniel CADOUX, devant tout le staff : « Monsieur le Maire a raison, vous reverrez le phasage et la ventilation financière ». Drôles de têtes dans les services. On n'y est jamais revenu !

Je citerai aussi, ce qui vaudra pour tous les services, Stéphane BOUILLON à l'époque : Secrétaire Général de la Préfecture, qui nous a débrouillés des aléas administratifs à mon arrivée. Dossiers bloqués dans une procédure imparfaite. Comment en sort-on ? « Monsieur le Maire, on est en France : quand le droit administratif est bloqué, il reste le Code Civil. On s'appuiera sur l'enrichissement sans cause. Occupez-vous de votre conseil ! Je m'occupe du trésorier Payeur » ! Ainsi fut fait ! Il fait depuis une belle carrière.

Talant doit tout à sa position géographique : ses avantages et ses inconvénients. La vie municipale à Talant est forcément marquée par les personnalités des alentours et deux doivent être signalées : Robert POUJADE et Roland CARRAZ, duo d'intelligences politiquement improbable mais tout à fait efficace et remarquable.

S'ils étaient aux affaires, la Métropole aurait une autre allure et on se dit que le QI métropolitain est en cruel déficit. Quand j'entends un élu de Dijon -je vous rassure de droite et peu déterminant- dire qu'il faut faire un seul feu d'artifice pour toutes les communes au 14 juillet, pour faire des économies, je me dis qu'il doit confondre fusées et bouts de chandelles...

De manière plus personnelle, je rappellerai trois noms :

Jean-Pierre SOISSON, sans doute le politicien le plus ébouriffant mais aussi le plus sympathique, le plus attachant des grands personnages que j'ai eu l'occasion de rencontrer. Il est venu pour l'inauguration de la bibliothèque multimédia Henri Vincenot puis d'autres fois lors de dédicaces.

Je n'oublierai pas les amis en en retenant deux car il n'y a pas de politique, sans quelques amis : Henri REVOL : je lui dois beaucoup, François SAUVADET : ami de jeunesse, on ne les garde pas tous !

Pour en terminer avec mes deux prédécesseurs : Michel HOUELLE et Baptiste CARMINATI.

Tellement différents l'un de l'autre, dans un climat de cassure profonde de la société mais qui avaient en commun le goût, le soin, le souci de la ville que le suffrage universel leur avait confié, qui ont eu à l'extérieur les mêmes combats à mener et sur l'œuvre desquels j'ai pu avec les conseils successifs et certains d'entre vous faire le Talant d'aujourd'hui :

- le plus fort structurellement : le Parc de la Fontaine aux Fées
- le plus utile à la vie des quartiers : la bibliothèque
- le plus original et traditionnel à la fois : la vigne
- le plus fort signal de rayonnement : l'Ecrin
- et le plus beau et agréable de nos équipements : le Jardins des 5 Roses

C'est maintenant à vous Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, qu'il incombe d'assurer le quotidien et l'avenir de Talant avec ces 3 recommandations :

Dans ces métiers :

- Il faut aimer les gens
- Il faut y passer beaucoup de temps
- Il vaut mieux construire et transformer que tout casser.

Bonne chance à tous majorité et opposition et à vous Monsieur le Maire en particulier.

Gilbert MENUT »

Applaudissements.

Monsieur MENUT remet l'écharpe à Monsieur le Maire.

Monsieur RUINET, Maire, prend la présidence de la séance.

Discours de Monsieur RUINET:

« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal,  
Chères Talantaises, Chers Talantais,  
Madame, Monsieur,

Dans ces circonstances particulières a plus d'un titre, j'aimerais tout d'abord avoir une pensée pour celles et ceux qui sont confrontés à la maladie ou à la perte d'un être cher. Face à la pandémie du COVID-19, notre pays, bien qu'en souffrance, a pu compter sur ses forces vives. Nos soignants, nos gendarmes, nos policiers, nos pompiers, nos fonctionnaires, nos salariés du privé, nos citoyens engagés ont été exemplaires tout au long de cette crise. Ils ont porté haut et fort les valeurs de notre pays et à ce titre nous leur devons, collectivement, beaucoup. Notre commune devra d'ailleurs dans les prochaines semaines se montrer encore plus solidaire avec celles et ceux qui ont tant fait.

Aujourd'hui est un jour particulier pour notre ville. Démocratiquement, nous venons d'élire ensemble un nouveau Maire. C'est toujours un événement dans la vie d'une collectivité et spécialement dans la nôtre, puisque la dernière fois c'était il y a pratiquement un quart de siècle. Vous l'imaginez bien, ce moment a une symbolique toute particulière pour moi, Talantais d'adoption et de cœur il y a maintenant 24 ans. Cette ville, notre ville je la connais dans ses moindres recoins, je connais ses forces, ses faiblesses, ses diversités de quartiers et de populations. Conseiller municipal en 2001, Adjoint en 2008, Maire aujourd'hui, je continuerai de servir l'intérêt général comme je l'ai toujours fait. Je souhaite remercier chaleureusement les membres du Conseil Municipal qui m'ont accordé leur confiance. Ils m'ont fait le plus grand honneur en me jugeant digne de présider aux destinées de cette assemblée et de notre ville. Je veux dire à mon épouse Sophie, à mes trois filles, Ophélie, Mélanie et Malaurie, ainsi qu'à mes parents, un grand merci.

Merci de m'avoir toujours soutenu dans mes projets et mes ambitions. Cette réussite est aussi la leur. Soyez ici tous certains, que la fonction que je vais occuper en votre nom, m'honore et m'oblige.

Je souhaite également avoir une pensée pour celui qui fût durant de longues années le premier édile de notre ville. Gilbert Menut a su imposer son style et sa méthode parfois avec caractère mais toujours avec authenticité dans un moment où notre commune traversait une période de turbulences à la fin des années 1990. Qu'un hommage, à la hauteur de ce qu'il a fait pour notre ville, lui soit ici rendu. Il me permettra, je le sais, de lui souhaiter une bonne retraite.

Depuis 1983, les majorités successives ont fait beaucoup pour Talant, soyons-en fiers. Mais aujourd'hui est venu le temps du renouveau, celui de l'action nouvelle. En se prononçant de manière courageuse et démocratique en faveur de ma candidature il y a quelques instants, le Conseil Municipal a fait le choix de reprendre en main l'avenir des Talantais.

Loin des calculs politiques, mon élection se veut fidèle à notre ville, aux valeurs qui sont les siennes. Talant a le droit d'avoir un Maire disponible, c'est l'engagement que je prends devant vous. Talant doit être administré avec bon sens, le bon sens du chef d'entreprise, croyant en l'investissement mais rigoureux et vigilant avec les deniers publics, c'est avant tout l'argent des Talantais ! Talant doit sortir de ses positions parfois houleuses avec la Métropole tout en gardant son identité de colline verte aux portes de Dijon d'une part et aux portes de formidables espaces naturels d'autre part. Nous devons également repenser nos rapports avec l'opposition, qui ne doit plus être considérée seulement comme telle, mais comme une véritable force de propositions aux côtés de la majorité. Je le sais, c'est ce que les habitants de notre ville attendent, particulièrement à la sortie de cette crise.

Pour beaucoup d'entre nous, cette crise sanitaire a été une véritable prise de conscience sur ce qu'est et sur ce que doit être la politique dans notre belle ville. Faire de la politique, c'est faire de la pédagogie, c'est ce que nous ferons, dès cet après-midi, à l'occasion d'une conférence de presse

à l'Hôtel de Ville. En ce lieu et devant vous, je souhaite m'en tenir à ce qui est factuel : la politique qui sera la nôtre durant les six prochaines années.

D'abord, nous maintiendrons les promesses de campagne. Nous n'augmenterons pas les taux d'impôts durant l'ensemble du mandat, c'est évidemment l'engagement numéro 1. Comme nous l'avons annoncé, nous ferons de Talant une ville plus sûre en renforçant, en rééquipant et en réorientant les missions de notre Police Municipale. Nous développerons une véritable tranquillité de proximité dans les quartiers grâce à la vidéoprotection et en s'appuyant également sur nos concitoyens. Comme nous l'avons annoncé, nous ferons de Talant une ville plus verte en pérennisant les espaces verts et en garantissant un urbanisme maîtrisé.

Comme nous l'avons annoncé, nous ferons de Talant une ville plus proche, plus simple, en généralisant les conseils de quartiers avec budget autonome et en faisant de notre commune, un pôle de référence sur les questions relatives au handicap dans notre territoire. Enfin, comme nous l'avons annoncé, nous ferons de Talant une ville plus responsable. Vous le savez la transparence c'est le sens de mon engagement. Cette transparence est garante de notre indépendance et de notre crédibilité. C'est pourquoi, je ne siégerai pas à la commission d'appel d'offres et serai représenté par un membre de la majorité.

Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, nous allons écrire ensemble un nouveau chapitre de l'histoire de notre commune. Le début de ce chapitre n'était pas forcément attendu de tous, mais l'issue, j'en suis certain, n'en demeurera pas moins, grande et belle.

Avant de poursuivre l'installation de cette mandature, j'aimerais partager avec vous une citation : Le bonheur, ce n'est pas de faire tout ce que l'on veut, c'est vouloir tout ce que l'on fait.

Je vous remercie »

Applaudissements.

Monsieur WOYNAROSKI demande à prendre la parole.

« On ne peut pas laisser se poursuivre le Conseil municipal sans intervenir. Évidemment cela va m'obliger à un exercice d'improvisation, alors que manifestement, tout était près de votre côté. Les 17 voix étaient parfaitement identifiées pour vous permettre d'accéder à votre siège, mais quand même, j'avais prévu de parler des conditions extraordinaires dans lesquelles se déroule cette séance. Extraordinaire, au sens premier du terme.

Il n'est pas ordinaire d'installer le Conseil municipal, d'élire le maire, les adjointes et les adjoints plus de 2 mois après le scrutin.

Il n'est pas ordinaire, pour cause de respect des distances physiques, d'être obligés de quitter la salle Eudes III et de se réunir ici, salle St Exupéry ;

Il n'est pas ordinaire d'être masqués.

Il est encore moins ordinaire de voir la majorité se fissurer lors de l'élection du maire. Je sais bien que le code électoral prévoit que c'est au Conseil municipal d'élire le maire et que les conseillers municipaux sont élus par les électrices et électeurs de la commune. Il n'en reste pas moins vrai que la tête de liste a vocation à être élu maire.

Nous allons attendre avec un certain intérêt vos explications cet après-midi lors de la conférence de presse, parce que Monsieur GUENÉ devait être élu aujourd'hui maire de Talant.

Il y a eu un premier coup de Trafalgar avec cette demande de suspension de séance plus ou moins préparée. Au final, sur les 27 membres de votre majorité, 17 ont voté pour vous 8 pour Monsieur GUENÉ et 1 blanc.

Il va falloir vous expliquer face aux talantais, car ce n'est pas ce qui était prévu, lorsque vous vous êtes présentés devant les électrices et électeurs. Je sais, pour avoir perdu un certain nombre

d'élections, qu'il faut être très clair et assumer les résultats du scrutin. Je pense, je le redis, qu'il vient de se produire un vrai coup de Trafalgar et que les talantaises et talantais ne méritent pas cela. J'attends de voir ce que vous allez proposer dans la mise en place des adjoints et adjointes, je suppose que cela va quand même bouger.

Vous avez fait référence Monsieur le Maire à la crise que nous traversons. Je souhaiterais partager votre soutien à toutes celles et tous ceux qui sont en première ligne.

Nous ne leur dirons jamais assez merci. Pussions-nous ne pas les oublier quand le cours normal des choses reprendra et qu'ils seront peut-être moins visibles, mais toujours là, toujours aussi indispensables et souvent mal voire très mal payés.

Nous faisons face à une crise sanitaire dont on ne sait pas encore vraiment comment elle va évoluer mais qui, en revanche (c'est une certitude) a et aura des conséquences énormes.

La crise économique, provoquée par les 2 mois de très fort ralentissement (pour ne pas dire d'arrêt) de l'activité ne fait que débiter et touche tous les secteurs ou presque. Ce n'est ni le lieu, ni le moment pour commencer à dresser un état des lieux des conséquences de cette crise en particulier sociale. Et je pense au chômage et à l'appauvrissement d'une partie de nos concitoyennes et concitoyens. Mais, notre région, notre département, notre ville et ses habitants seront touchés, impactés, tout comme ils l'ont été par la crise sanitaire et le confinement.

Inévitablement, de tout cela nous reparlerons, car la ville devra être présente, réactive et protectrice. Il y aura des débats entre vous déjà et entre vous et nous. Pour nous, en tout cas les choses sont claires notre candidate a recueilli 6 voix et c'est le nombre d'élus de ce groupe.

Ainsi, un nouveau mandat municipal démarre (dans des conditions extraordinaires et bien étranges). Je dois vous dire que je suis très étonné et plus que surpris. Pour moi, comme pour un certain nombre d'autres élus c'est le 4e mandat. On nous l'a suffisamment rappelé pendant la campagne. Je note d'ailleurs, M. le Maire, que vous aussi êtes élu depuis près de 20 ans...

La campagne est finie et je n'ai pas pour habitude de rejouer, vous le savez, les élections a posteriori surtout deux mois après.

C'était un peu particulier le 15 mars au soir, mais, malgré les conditions particulières du scrutin, nous avons reconnu notre défaite. J'ai adressé un mot de félicitation à Adrien GUENÉ je l'ai même appelé comme je le fais à chaque fois que j'ai perdu des élections à Talant et c'était la 3<sup>e</sup> fois comme certains l'on fait remarqué.

Mais, je ne pensais pas en arrivant ce matin dans cette salle que nous aurions à gérer cette situation. Alors j'entends ce que vous venez de dire sur les relations entre la majorité et l'opposition, j'en prends acte. Je sais que pour certains, sans citer de nom, on pouvait faire sans l'opposition car elle sert à rien. Alors c'est vrai que, numériquement, c'est toujours la majorité qui l'emporte encore faut-il qu'elle soit solide... Mais, nous représentons des électrices et des électeurs au même titre que les élus de la majorité et vous avez comme nous fait les calculs : le nombre des voix obtenues par l'ensemble des listes qui se présentaient aux suffrages des talantais le 15 mars dernier représente moins de 40% des inscrits (j'ai bien dit de l'ensemble des listes) et 24% pour la liste de la majorité. Encore une fois le résultat est acquis nous n'allons pas contester les résultats.

Mais cela nous oblige, collectivement, a beaucoup de modestie et surtout à une attention vigilante, renforcée au cours de ce mandat pour associer au maximum les habitantes et habitants à la gestion de notre commune.

Un nouveau mandat, une nouvelle équipe, un nouveau maire et un nouveau groupe d'opposition avec un nouveau porte-parole, ou plus exactement, une nouvelle porte-parole. J'assume (et assume) cette mission depuis environ 15 ans (après le décès de Jean MERLE). J'ai décidé d'arrêter, de passer la main et de transmettre le flambeau à Christine RENAUDIN-JACQUES qui l'a accepté. En ce jour d'anniversaire pour elle, c'est un joli cadeau ! Pour ma part je reste, bien évidemment, membre de ce

Conseil municipal. Donc, pas d'interprétations hâtives et abusives : c'est un autre rôle, une autre implication personnelle. Il faut savoir tourner des pages pour en écrire de nouvelles.

Pour terminer une prise de parole on peut, c'est un exercice de style, utiliser une citation. Je suis allé piocher du côté de Georges Clémenceau. Et j'en ai trouvé deux qui peuvent s'appliquer à ce Conseil municipal d'installation.

La première (très connue), que je ne vais pas retenir parlait de succession en politique, mais comme il est question d'imbéciles et d'incapables je me suis dit que, même sur le ton de l'humour, ce n'était pas très propice pour mettre en œuvre l'état d'esprit serein et constructif que j'appelle de mes vœux.

Je préfère retenir la citation que je vous livre : « Il faut d'abord savoir ce que l'on veut, il faut ensuite avoir le courage de le dire et il faut enfin l'énergie pour le faire ».

A la place qui est la nôtre dans cette assemblée, que nous soyons Maire, adjointes et adjoints, Conseillères et conseillers de la majorité et de l'opposition, puissions-nous savoir ce que nous voulons, avoir le courage de le dire et l'énergie de le faire. C'est, à mon avis, ce que les Talantaises et les Talantais attendent de nous !

Stéphane WOYNAROSKI »

Monsieur RUINET remercie Monsieur WOYNAROSKI pour cette intervention et apporte quelques réponses rapides.

« La première chose, c'est vrai, il est souhaité une relation différente avec l'opposition. Concernant l'élection particulière qui a eu lieu ce matin, la démocratie existe partout y compris dans cette assemblée. C'est un usage de la démocratie de considérer que la tête de liste est élu maire. Il ne se serait strictement rien passé s'il n'y avait pas eu une période de réflexion pendant le COVID pendant laquelle les personnes et élus ont réfléchi sur la façon dont ils voulaient travailler avec leur maire. C'est le plus grand des respects que l'on peut avoir, c'est qu'ils ont fait un choix pendant cette période, et cela, j'en suis très reconnaissant, cela ne change strictement rien pour les habitants, parce que par définition, on appliquera le programme à la virgule et au point près. C'est simplement un changement technique qui n'aura pas d'incidence sur le programme que nous allons conduire et sur la majorité. Maintenant la majorité a le droit d'avoir une ou deux candidatures, effectivement le travail le plus difficile pour moi c'est la suite, c'est vrai je ne cache pas. Même des majorités qui sont bien faites au départ se fissure au bout d'un certain temps. Je vous renvoie à ce qui se passe actuellement sur le plan national donc rien n'est jamais acquis et je pense qu'avec des bonnes volontés, on peut faire un certain nombre de choses. »

Monsieur RUINET demande s'il y a d'autres prises de position.

Madame BALESTRO fait une intervention : « Je n'avais pas prévu de prendre la parole. Je découvre comme certain d'entre vous aujourd'hui. Je suis stupéfaite, j'appartenais pour moi à une liste d'unions, je dis bien, j'appartenais à une liste qui s'appelle ensemble unis pour Talant, conduite par Adrien GUENÉ. La plupart des personnes qui figurent sur cette liste, je les connais, je n'ai aucune animosité, je respecte chacun d'entre vous. Simplement, quand on dit que c'est le candidat de la majorité, il aurait été bien, en effet, que préalablement cette majorité se réunisse pour qu'on ait connaissance d'une autre candidature. C'est pour cela que j'ai demandé une suspension de séance. Je sais que Monsieur BEN MOHAMMED n'est pas avec nous aujourd'hui alors effectivement, il a donné un pouvoir.

Je suis une personne pacifique, j'aime les choses claires et transparentes et je ne me sens pas bien devant cette situation de matin.

Je rejoins Monsieur WOYNAROSKI, en effet nous avons affiché une tête de liste et des noms, l'ordre n'est pas anodin. On représente des gens de quartiers différents, des gens avec qui on a déjà travaillé, des gens nouveaux, c'est un panel de personnes de tous âges, essayant de représenter la population talantaise dans sa diversité.

Là, je reconnais que c'est plus qu'inhabituel, c'est quelque chose qui ne se pratique pas pour moi. Nous avons un candidat par liste donc je tenais à faire part de ce ressenti et je pense qu'il est partagé par d'autres personnes aujourd'hui, c'est pourquoi j'aurais aimé avoir une suspension de séance qui nous a été refusée. »

Ensuite Madame CABBILLARD demande à prendre la parole :

« Je rejoins tout à fait les propos de Madame BALESTRO. Moi aussi, j'ai fait campagne pour Monsieur GUENÉ et pas pour Monsieur RUINET, toute amitié que j'ai pour l'un et pour l'autre. Je suis vraiment déçue. Les talantais auront à dire ce qu'ils auront à dire. Comme le dit Monsieur WOYNAROSKI, ils ont voté pour une tête de liste. Je voulais faire une autre déclaration, mais mon voisin de droite (Monsieur GAUCHER) m'a fait une mise en garde sur mon prochain poste à Dijon Métropole si je faisais une déclaration.

Je suis vraiment déçue par la tournure, déçue pour Monsieur GUENÉ. Contente pour les colistiers avec qui on est resté unis et avec qui il faudra revoir la définition du mot ensemble. »

Monsieur GAUCHER souhaite répondre :

« Simple réponse à ma voisine, les mandats à la Métropole ont été choisis par les électeurs, ce n'est pas là l'effet du troc, cela ne peut donc pas faire l'objet d'un chantage. Il y a eu une incompréhension.

Puisque j'ai la parole, simplement quelques mots.

Je voulais revenir sur cette élection qui a eu lieu il y a 2 mois avec plus de 60 %, une majorité qui a été installée aujourd'hui. Il s'est produit un travail de terrain de 35 élus, 35 personnes et quelque autre personne dont Valentin BILETIC qui est aujourd'hui dans l'audience. 35 personnes qui ont travaillé tous les jours plus près des habitants qui ont permis ce résultat.

La deuxième explication qui n'a pas échappé, c'est celle de ce rapprochement de cette union de la droite et du centre qui a eu lieu qui a été l'événement de la fin d'année précédente sur la volonté de Gilbert MENUET. Il avait voulu préparer sa succession responsable et solide.

Et la troisième raison, c'est que à Talant, on a une certaine vision, culture particulière de la vie municipale notamment dans le cadre de cette Métropole. Cette période de confinement qui a eu lieu ensuite a été l'occasion d'une véritable solidarité qu'on a tous ressentie parce que quand il a fallu distribuer les masques ça été un vrai travail collectif qui a rapproché l'ensemble des élus de la majorité et de l'opposition qui a été conviée à le faire également. Cela a été un révélateur, un détonateur sur les relations qui pouvaient exister au sein de l'équipe. Ceci a amené aux bouleversements qu'on observe aujourd'hui. En tout cas les choses doivent se faire dans la sérénité et dans la concorde.

Monsieur WOYNAROSKI déclare :

« On ne nous a pas demandé de venir distribuer des masques.

Je ne peux pas vous laisser dire que la gauche a été conviée à la distribution de masques. On ne va pas s'empaler là-dessus, c'est trop grave, mais l'opposition n'a pas été conviée à la distribution de masques, sinon nous aurions été présents et nous aurions pris notre part de boulot. Il ne faut pas raconter n'importe quoi.

Je rebondis quand même sur l'intervention de Madame BALESTRO et Madame CABBILLARD j'attends de savoir ce que vont faire les 8 élus qui ont voté pour GUENÉ.

Est-ce que vous appartenez toujours à la même majorité ?

Est-ce que vous voterez les budgets ?

Est-ce que vous êtes toujours d'accord pour porter les orientations du nouveau Maire et de la nouvelle équipe qui va être présentée ?



Ce sont des choses extrêmement importantes, il va falloir une réponse pour les Talantais. Vous avez été élus sur une même liste, derrière un même homme. Vous avez porté un programme et aujourd'hui vous avez décidé de faire autrement pour l'élection du Maire, donc il va falloir vous expliquer. »

Monsieur le Maire répond à Monsieur WOYNAROSKI « Nous n'avons pas besoin de vous pour le faire. »

Monsieur NAGEOTTE demande à prendre la parole :

« Étant un des plus anciens de l'Assemblée, je voulais simplement me permettre quelques mots. De toute ma vie, j'ai toujours respecté des engagements que j'avais pris là pour la seconde fois. J'ai pris l'engagement de me présenter aux élections municipales avec une tête de liste. Le groupe constitué, a travaillé d'une très belle manière pour les élections, nous étions tous ensemble. Il me semble que découvrir simplement aujourd'hui à 11 heures la candidature de Monsieur le Maire est quelque chose de surprenant. Il y a eu des échanges entre les élus durant la semaine passée, des paroles ont été dites, des conseils ont été donnés, mais il m'a semblé qu'en aucune manière, on ne m'ait informé de la candidature de Monsieur le Maire. Je regrette d'autant plus ce genre de choses, car nous faisons partie d'une majorité normalement groupée. Et je regrette que ce soit l'opposition qui nous rappelle le principe même de ce que veut dire une majorité ensemble. Je souhaite à tout le monde de bien travailler pendant ces six années, mais si à chaque décision importante il y a ce genre de travail de sape fait par certains, cela me fait peur pour l'avenir et pour tous les talantais. J'ai participé très volontiers à toutes les démarches concernant la promotion de Talant et je me permets aujourd'hui de me poser des questions l'avenir ».

Applaudissements.

Madame MOUKANDA demande à prendre la parole:

« Effectivement, je ne vais pas m'attarder sur ce qui a été dit. J'aurais juste une question : qu'est-ce qui a fait ce changement, cette division ?

Monsieur WOYNAROSKI : « Excellente question. »

Monsieur le Maire précise que c'est l'objet de la conférence de presse de cette après-midi à l'Hôtel de ville et qu'il faut continuer le déroulement du Conseil Municipal.

Madame BALESTRO intervient :

« Alors, peut-être que la conférence de presse apportera des éléments de réponse, mais je souhaite faire part de quelques remarques. Je ne pense pas que tout se soit joué durant ces deux mois, puisque Adrien GUENÉ a toujours mené. Nous avons quand même travaillé en visioconférence depuis quelques semaines, une fois par semaine au moins, voire deux fois avec l'équipe réduite, avec celui qui devait être maire et les futurs adjoints. Avec la dernière réunion il y a quelques jours rien ne laisser transparaitre cet événement surprenant que nous voyons se dérouler aujourd'hui et je n'ai pas vu d'évolution par rapport à la crise. Toutes les décisions ont été prises de façon collégiale. En effet, j'attends des éléments de réponse par rapport à cette situation. De toute façon pendant ces deux mois, nous devons respecter le vote des Talantais, mais cela ne remet pas en cause qu'il y avait une tête de liste, moi cette explication ne me suffira pas. »

Madame ROUX-JARLAUD demande prendre la parole :

« Je pense effectivement que le vote du Conseil municipal peut surprendre. Comme vous l'avez dit tout à l'heure les explications seront données lors de la conférence de presse. Je pense qu'effectivement au sein de la majorité, il sera bon d'avoir un temps d'échanges pour avancer là-dessus. Maintenant nous sommes là pour les talantais, au service des talantais, donc je propose que nous avancions dans l'installation du Conseil municipal. »

## 2. Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Pour la Ville de Talant, ce pourcentage donne un effectif maximum de neuf adjoints.

Il est précisé au Conseil Municipal que, conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont désormais élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Depuis la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à la création de 8 postes d'adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide la création de 8 postes d'adjoints au Maire de Talant,
- mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

## 3. Election des adjoints au Maire

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au Maire dans les communes de plus de 1 000 habitants s'effectue, selon l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Depuis la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, la liste est désormais composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Ledit article du CGCT précise que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire présente la liste des adjoints en fonction de l'organisation de la commune et des chefs de service :

1ère adjointe : Sylvie CASTELLA, déléguée aux Aînés, à la Petite Enfance et au Lien Intergénérationnel.

2ème adjoint : Cyril GAUCHER, délégué aux Travaux, à l'Aménagement du Territoire et au Numérique.

3ème adjointe : Aurélie ROUX-JARLAUD, déléguée aux Sports.

4ème adjoint : Nicolas MARIN, délégué à la Transition Écologique et aux Affaires Générales.

5ème adjointe : Catherine RENOSI, déléguée à l'Éducation, l'Enfance, et la Jeunesse.

6ème adjoint : Sébastien PERNEY, délégué à la Démocratie Locale, à la Participation Citoyenne et à l'Inclusivité.

7ème adjointe : Edith BALESTRO, déléguée au Lien Social et à la Solidarité.

8ème adjoint : Laurent ARNAUD, délégué à la Culture et Patrimoine.

Monsieur WOYNAROSKI demande quel élu aura en charge les finances.

Monsieur le Maire précise que les finances seront pour la partie administration générale déléguée à Monsieur MARIN et le reste par lui-même.

Monsieur WOYNAROSKI demande à Madame BALESTRO « compte tenu des événements si elle sera toujours membre de cette liste ? »

Madame BALESTRO répond :

« Monsieur WOYNAROSKI, je n'aime pas prendre de décisions hâtives. Je découvre cette liste d'adjoints, qui en effet n'est pas tout à fait conforme à la précédente. Je pense que je figure dans cette liste parce que je suis la seule à représenter le Belvédère. Je suis bien consciente que c'est encore une tactique. Moi, j'aime travailler dans la confiance, je ne suis pas sûre de la retrouver, je vois plutôt qu'on est dans une manigance. Par contre, si je m'efface, ce qui pourrait être tout à fait le cas, j'aurais presque la tentation, le seul souci c'est que j'ai l'impression d'abandonner le Belvédère. C'est quand même le secteur social, j'ai quand même écouté la délégation qui m'a été confiée. C'est très important, je pense que c'est peut-être beaucoup à la fois. Donc je pense avant tout aux Talantais, mais je me laisse la liberté, dans la semaine et les mois à venir, je ne dis pas, que je ne veux pas travailler avec cette équipe, mais c'est un autre contour. Je vois la place qu'on m'accorde, je pense qu'on ne pouvait pas faire autrement. J'aime travailler dans la confiance et le respect de chacun. En plus, je vois que certains sont écartés, Adrien GUENÉ n'est plus là. Avec tous les anciens, nous sommes complètement perturbés. Il y en a d'autres qui étaient sur la liste, mais bien sûr ils ne sont pas élus donc ils ne pourront pas prendre la parole, mais je sais très bien qu'ils pensent la même chose que moi. Donc je me laisse la liberté dans les prochaines semaines, mais là, je pense que je vais l'accepter parce que j'espère avoir encore à apporter et je pense pouvoir travailler avec Monsieur RUINET. On s'est apprécié avant, mais cette situation telle que je la vois, je pense pouvoir travailler dans la continuité, mais je ne sais pas. Vous savez aussi que je représente un mouvement : le MODEM, j'aime aussi la liberté de parole donc en effet, je n'aurai pas forcément la position du groupe systématiquement. J'ai toujours travaillé avec Gilbert MENUT qui est un homme ouvert, on a toujours travaillé de manière courtoise, sincère et loyale. J'attends de voir, mais je pense qu'aujourd'hui, je vais l'accepter comme telle, nous allons nous donner une chance. »

Monsieur le Maire répond à Madame BALESTRO :

« Message reçu. Il faut accepter la main tendue, j'ai compris ton message, nous allons tout faire pour que cela marche et après, tu seras libre comme tout élu de tirer les conséquences. C'est à nous de te prouver que nous pouvons travailler ensemble. »

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes:

Liste CASTELLA Sylvie.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 33
- Bulletins blancs ou nuls : 12
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

Liste CASTELLA Sylvie : 21 voix.

La liste *CASTELLA Sylvie* ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Le Conseil Municipal,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

- Proclame :
  - ✓ Madame *CASTELLA Sylvie*. 1<sup>er</sup> adjointe au Maire
  - ✓ Monsieur *GAUCHER Cyril*. 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire
  - ✓ Madame *ROUX-JARLAUD Aurélie*. 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire
  - ✓ Monsieur *MARIN Nicolas*. 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire
  - ✓ Madame *RENOSI Catherine*. 5<sup>ème</sup> adjointe au Maire
  - ✓ Monsieur *PERNEY Sébastien*. 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire
  - ✓ Madame *BALESTRO Edith*. 7<sup>ème</sup> adjointe au Maire
  - ✓ Monsieur *ARNAUD Laurent*. 8<sup>ème</sup> adjoint au Maire
- Installe lesdits Conseillers Municipaux élus en qualité d'adjoint dans l'ordre du tableau tel qu'énoncé ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **4. Lecture et remise de la charte de l' élu local**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

Ce même article prévoit également que le Maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local et du chapitre III du titre II du livre premier de la deuxième partie du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux ».

Lecture est ainsi donnée de la Charte de l' élu local, laquelle est établie en ces termes :

1. *L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*

5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Le Maire rappelle que cette Charte vise avant tout, de manière symbolique, à manifester l'attachement aux valeurs éthiques et au respect de l'intérêt public consubstantiel, à l'engagement dans l'exercice de fonctions électives. La Charte rappelle les principes élémentaires (tels que les obligations de dignité, de probité et d'impartialité rappelées par la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique) mais prescrit également des règles de comportement dans certaines situations problématiques (par exemple, une situation de conflits d'intérêts).

Enfin, le Maire précise que la Charte de l'élu local n'a pas vocation à ajouter de nouvelles normes ou obligations juridiques, mais est d'abord et avant tout là pour rappeler solennellement des grands principes lors de l'installation d'une assemblée locale nouvellement élue.

Un exemplaire de la Charte de l'élu local est distribué à l'ensemble des conseillers municipaux, de même qu'une copie de certaines dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte de la lecture et de la remise de la charte de l'Elu local

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur WOYNAROSKI rajoute un point sur l'article 1 « *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité* » et respect des électeurs qui l'ont élu.

Monsieur RUINET : en effet, c'est un scrutin de liste, nous n'allons pas refaire le débat à chaque fois.

Monsieur RUINET clôture le conseil, il rappelle que pour les raisons de COVID, les rassemblements à l'extérieur ne peuvent pas se faire. Et vu le contexte de cette élection, il faut que les choses se passent bien y compris à l'extérieur de cette salle. Je compte sur chacun d'entre vous, chacun est responsable de ses débats.

Applaudissements.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**